



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Discours de Vania Alleva, présidente d'Unia

La Poste et les CFF se rendent complices de violations de lois

La Poste a mis en place, pour les cantons de Suisse du Nord-Ouest, l'application de mobilité «NordwestMobil». Depuis peu, cette App recommande aux usagers, pour certains trajets, le service de transport Uber. Les CFF eux aussi ont publiquement signalé à plusieurs reprises qu'ils ont l'intention d'intégrer Uber à leur nouvelle App de planification des voyages.

J'aimerais tout d'abord vous dire pourquoi en tant qu'organisations de travailleuses et travailleurs, nous combattons avec autant d'énergie ces coopérations. Il y a là des raisons tant politiques que juridiques.

Uber bafoue les droits des travailleuses et travailleurs

Le modèle d'affaires d'Uber prive de leurs droits les travailleuses et travailleurs. La multinationale impose à ses chauffeurs une relation de dépendance que des experts réputés en droit du travail ainsi que des autorités étatiques ont clairement qualifiée de statut d'employé. Et pourtant, Uber refuse de reconnaître comme tels ses employé-e-s. Uber ne s'acquitte donc pas des cotisations dues aux assurances sociales, ne décompte pas les heures de travail effectuées, ne veille pas au respect des périodes de repos et ne propose ni l'assurance-accidents nécessaire, ni aucune protection en cas de maladie et de maternité, ni aucun droit aux vacances. En outre, de véritables salaires de dumping sont payés. Les chauffeurs se retrouvent en situation de précarité, car il leur faut assumer tous les risques sans jouir de la moindre protection en droit du travail. Dans des contrats illégaux, Uber invite ses chauffeurs à s'adresser en anglais à son for juridique basé aux Pays-Bas, en cas de litige portant sur le droit du travail ou le droit des contrats. Si Uber devait parvenir à s'imposer avec ce modèle d'affaires scandaleux, ce serait une fondamentale remise en question de l'avenir du travail dans notre société.

Contournement systématique des lois

Or ce n'est pas seulement un mauvais calcul politique de bafouer les droits des travailleuses et travailleurs, comme le fait Uber. C'est en plus illégal.

Le Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) a rangé Uber parmi les employeurs; à ce titre, il lui incombe de régler les primes d'assurance-accidents de ses employé-e-s. De même, l'Institut d'assurances sociales du canton de Zurich (SVA) considère Uber comme employeur au sens du droit des assurances sociales, et l'invite donc à verser les cotisations prévues aux assurances sociales. De son côté, le professeur de droit du travail et des assurances sociales Kurt Pärli (prof., Dr) a présenté l'automne dernier une expertise parvenant elle aussi à une conclusion sans appel: les chauffeurs d'Uber se trouvent dans une relation d'emploi salarié. Or Uber se moque du droit du travail et des autorités, et n'a pas payé à ce jour les montants dus.

Uber viole également les dispositions légales régissant le transport professionnel de personnes (loi sur le transport des voyageurs, ordonnance sur la durée du travail et du repos). Les chauffeurs sont incités à travailler au noir et encouragés à faire de fausses déclarations aux autorités. La police a entre-temps réagi dans plusieurs villes suisses et dénoncé des centaines de chauffeurs Uber qui effectuaient des transports professionnels sans en avoir l'autorisation.

Le système Uber corrompt

Il est révélateur que les passagers se rendent punissables en couvrant la fraude, par ex. en se disant amis du chauffeur en cas de contrôle. En l'occurrence, le système Uber incite les employé-e-s et la clientèle à éluder ensemble les lois, et ne coopère pas non plus aux enquêtes des autorités. C'est perfide, sachant que les lois visent à protéger les employé-e-s et la clientèle.

En ignorant le droit du travail et la législation sur les assurances sociales, Uber s'attaque aux fondements de la paix sociale et escroque à la fois l'État, les employé-e-s et la clientèle. Dans ce contexte, la coopération d'entreprises proches de la Confédération avec Uber est particulièrement choquante. La Poste et les CFF se rendent complices de violations de loi, en aidant avec leurs applications en ligne la société Uber à augmenter son chiffre d'affaires. C'est absolument scandaleux. Nous les invitons donc à abandonner toute collaboration avec Uber, avec effet immédiat.